RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

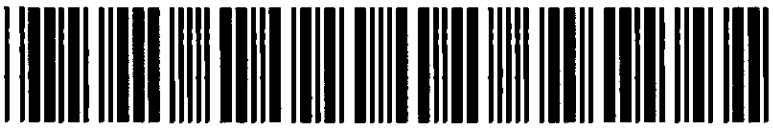
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 11148
Numéro SIREN : 751 754 201
Nom ou dénomination : CO FUND III

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2013 sous le numéro de dépôt 95542



1309563701

DATE DEPOT :	2013-10-23
NUMERO DE DEPOT :	2013R095542
N° GESTION :	2012B11148
N° SIREN :	751754201
DENOMINATION :	CO FUND III
ADRESSE :	7 place Vendôme 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2012/12/19
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET

12B111148

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
23 OCT. 2013
Sous le n° R035542

Di 13/12/12
oC

CO FUND III
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège Social : 7, Place Vendôme, Paris (75001)
751 754 201 RCS Paris
Ci-après la « **Société** »

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 19 Décembre 2012.

Le 19/12/2012 au siège social,

La société SABS, Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 22, rue Marie-Adélaïde – L-2128 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° 157.243, représentée par Monsieur Olivier Colas, Co-Gérant,

Associé unique de la Société (l' « Associé Unique »),

Après avoir pris connaissance du rapport établi par Monsieur Olivier Colas, Président non associé.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé Unique :

- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- Les statuts à jour.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués à l'Associé Unique, ont été tenus à sa disposition, au siège social.

O. C.

PREMIERE RESOLUTION

Désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, désigne, à compter de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012 et pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Monsieur Teddy KTORZA, 81 rue Jouffroy d'Abbans – 75017 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- Monsieur Jean-Jacques SIDOUN, 33 boulevard Exelmans – 75016 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

Les Commissaires aux comptes ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de leur en interdire l'exercice.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et l'Associé Unique.

Le Président **L'Associé Unique**